

naires mixtes ne répondent pas d'une façon suffisante aux desseins et à la sollicitude de l'Église. Cette vie commune avec des laïques est cause que la plupart du temps les clercs sont détournés de leur but sacré. Il convient donc que dès le plus jeune âge ceux-ci soient accoutumés au joug de Dieu, qu'ils s'adonnent avec ardeur à la piété, qu'ils se livrent au saint ministère, qu'ils se forment à la vie sacerdotale par les exemples qu'ils auront sous les yeux. Ces jeunes gens devront être de bonne heure mis à l'abri des périls, séparés des profanes, élevés suivant les règles très salutaires proposées par saint Charles Borromée, selon la pratique suivie dans les principaux séminaires d'Europe.

Ce même souci d'éviter le danger aux élèves ecclésiastiques engagera leurs directeurs à leur procurer, pour prendre leur repos, une maison de campagne, et à ne pas laisser à chacun d'eux la faculté de se rendre à son gré dans sa famille. En effet, ces jeunes gens qui ne sont pas sur leurs gardes, se trouvent exposés à beaucoup de mauvais exemples, surtout dans les fermes où existent des agglomérations d'ouvriers. Il en résulte qu'enclins aux passions de la jeunesse, les clercs sont détournés de leurs pieux projets ; ou bien, s'ils deviennent prêtres, ils seront pour le peuple des sujets de scandale.

Nous vous recommandons en conséquence très vivement une entreprise qui a été déjà tentée chez vous par plusieurs évêques, et Nous vous conseillons, Vénérables Frères, de mieux assurer dans la suite la protection du jeune clergé, en lui donnant une règle commune.

Nous ne souhaitons pas moins vivement, comme Nous l'avons déclaré ailleurs, de vous voir consacrer, avec mesure et prudence toutefois, de zélés efforts à la rédaction et à la diffusion de journaux catholiques. En effet, étant donné les habitudes de notre époque, c'est à